

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À
L'OPTION DE GESTION DE LA DEMANDE EN PUISSANCE (L'OPTION)**

1. Référence : Pièce [C-ASSQ-0028](#), p.7.

Préambule :

« Par ailleurs, la participation au programme GDP Affaires peut entraîner un débranchement de compte plus tardif, générant des coûts importants, qui affectent la rentabilité du programme pour une station. »

Demande :

1.1 Veuillez expliquer comment la participation à l'Option pourrait entraîner un débranchement de compte plus tardif.